

II

The Minister of Foreign Affairs of Venezuela to the Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Canada to Venezuela

República de Venezuela. (Traduction)
Dirección de Política Económica - Sección de Economía

ÉCHANGE DE NOTES (les 17 septembre et 11 octobre 1954) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA RENOUVELANT POUR UNE ANNÉE LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL DU 11 OCTOBRE 1950

Tengo a honra enviar a Vuestro Excelencia copia de su atenta nota N° 22 de fecha 17 de septiembre último, en la cual tiene a bien comunicar, por mi intermedio a mi Gobierno, la proposición del Honorable Gobierno del Canadá de renovar el *modus vivendi* comercial entre el Canadá y Venezuela.

I
L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Venezuela
au Ministre des Affaires étrangères du Venezuela

AMBASSADE DU CANADA

N° 22

CARACAS (Venezuela)

le 17 septembre 1954

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer au *modus vivendi*, applicable aux relations commerciales entre le Canada et le Venezuela, qui a été signé à Caracas le 11 octobre 1950⁽¹⁾ et renouvelé par échange de notes le 11 octobre 1951,⁽²⁾ 1952⁽³⁾ et 1953⁽⁴⁾. Aux termes de l'article 6 de l'Accord, celui-ci doit rester en vigueur pendant un an à compter de la date de sa signature et il peut ensuite être renouvelé pour un an à la fois.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1954.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950⁽⁵⁾ pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
H. G. NORMAN

Son Excellence

Monsieur Aureliano Otáñez

Ministre des Affaires étrangères

Caracas

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1950 n° 16.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1951 n° 24.

⁽³⁾ Recueil des Traités 1952 n° 35.

⁽⁴⁾ Recueil des Traités 1953 n° 28.